

LE RÉSULTAT DES PROCHAINES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES SERONT LE JUGE DE PAIX D'EGALIM 2

Paris le 5 octobre 2021,

La commission mixte paritaire a publié hier la version finale de la proposition de loi pour améliorer la rémunération des agriculteurs.

L'ANIA a soutenu dès le début l'esprit de la proposition de loi qui vise à procurer une meilleure rémunération des agriculteurs et tient aujourd'hui à saluer le travail des parlementaires.

Rappelons le contexte : l'alimentaire continue de perdre de la valeur avec 8 années consécutives de baisse des prix des produits alimentaires en rayon et une baisse de la part de l'alimentaire dans le budget des ménages qui frôle les 10%.

Les entreprises et notamment les PME avaient donc énormément d'attentes pour un texte lisible, pragmatique qui rééquilibrerait enfin la négociation commerciale avec leurs clients distributeurs. Les entreprises alimentaires saluent des avancées dans cette loi : le retour au principe de non-discrimination, et de ligne à ligne, une clause de renégociation sur les intrants industriels tel que le transport et les emballages pour que les entreprises puissent enfin s'adapter en cours d'année à certaines fluctuations. L'encadrement des pénalités logistiques et des négociations pour les Marques distributeurs vont également dans le bon sens pour protéger les entreprises d'éventuels abus.

Néanmoins, à quelques jours du début des négociations commerciales, de nombreuses entreprises et notamment des PME sont aujourd'hui très inquiètes sur certains dispositifs qui vont être très difficilement applicables. Il est urgent que les pouvoirs publics puissent transmettre une interprétation opérationnelle du texte.

Dans un contexte de hausse exceptionnelle des prix de certaines matières premières agricoles à laquelle s'ajoute une hausse sur les emballages, les transports et l'énergie, l'incertitude de l'application de certaines mesures d'EGAlim 2 vient fragiliser des entreprises déjà très inquiètes pour leur avenir.

Les prochaines négociations commerciales seront le juge de paix. L'Ania appelle à une mise en place d'un comité de suivi mensuel des négociations commerciales afin de contrôler l'efficacité du dispositif.

Chaque acteur de la filière doit prendre ses responsabilités et faire preuve de tolérance pour appréhender dans un temps très restreint un nouveau cadre législatif très complexe.

La première industrie du pays est à un tournant pour relever le défi de la souveraineté alimentaire, de l'attractivité à l'export et de la préservation de l'emploi dans les territoires. Les entreprises ne pourront être au rendez-vous de la transition alimentaire et écologique qu'à condition que la réalité économique soit enfin prise en compte.

L'Association Nationale des Industries Alimentaires rassemble 30 syndicats métiers et 17 associations régionales, représentatives de 15 479 entreprises alimentaires en France. L'agroalimentaire est le 1^{er} secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 198 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 433 579 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation.